

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 29 juin 2020.

Présents : M Didier BALDY- M. Bernard GIRAULT - Mme Karine SARTORI - M. Bertrand AUBRY
M. Pierre MYTNIK - M. Mickaël RENAUX - M. Gérard GILIER

Absents excusés : M. Jean-Yves BERNARD (pouvoir à D. BALDY)
Mme Céline RONCERET (pouvoir à P. MYTNIK)
Mme Estelle LAHCEN (pouvoir à B. GIRAULT)
Mme Hélène PIETKA (pouvoir à K. SARTORI)

Secrétaire de séance : M. Gérard GILIER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle polyvalente par l'A.D.M.R.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

➤ Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public responsable de l'aide sociale au niveau local. Monsieur le Maire relate l'historique du C.C.A.S. et ses différents rôles.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le Conseil Municipal, procède à l'élection de quatre délégués qui siègeront au sein de Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont élus : M. Bernard GIRAULT – Mme Karine SARTORI – M. Jean-Yves BERNARD
M. Gérard GILIER

Les membres suivants seront nommés par le Maire et un arrêté sera rédigé :

- Mme Maryvonne CLAUZEL, représentant une association familiale,
- Mme Evelyne LE ROY, représentant les retraités,
- Mme Marlène RIMBAULT, représentant des handicapés,
- Mme Fabienne SAIGNAT, représentant d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES EMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des impôts et l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). Considérant qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs dans notre commune.

Le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur départemental des finances publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et

12 noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Dresse la liste de présentation des personnes volontaires suivante :

Titulaires : M. Bernard GIRAULT, M. Fabien JEGAT, M. Pascal SAIGNAT, M. Gérard GLOUX, Mme Karine SARTORI, Mme Jennifer MARTIN, Mme Emilie PERIER, M. Luc BRETTEL, M. Luc FRANCOIS, M. Alain CLEMENT, M. Joël FLEURIER, M. Fabien VRILLONNEAU.

Suppléants : Mme Hélène LENOIR, M. Sébastien COUTEAU, Mme Eveline LE ROY, Mme Marlène RIMBAULT, Mme Maryvonne CLAUZEL, Mme Chloé GUEZI, M. Patrick BOUVAREL, Mme Sophie DADIE, M. Cédric DANDICOL, M. Cédric LITYBRAND, Mme Rosemay KERBORIOU, Mme Martine PENNARD.

APPROBATION DE L'AVENANT DE L'ENTREPRISE ATELIERS PERRAULT (ACTION 1 RESTAURATION PARTIELLE DE L'ÉGLISE)

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet de l'Église Saint-Jacques le Majeur :

– Restauration partielle de l'Église,

Action 1 : Travaux d'assainissement des maçonneries et mise en accessibilité P.M.R. de l'entrée Sud.

Monsieur le Maire, précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir un avenant au marché de l'entreprise suivante :

LOT 02 – CHARPENTE

Entreprise ATELIERS PERRAULT

Montant initial du marché : 9 894,06 € H.T.

Montant HT de l'avenant n°1 : - 4 902,00 € H.T.

soit - 49,54 % de diminution par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 2 : 4 992,06 € H.T.

Montant des marchés initiaux : 72 159,78 € H.T.

Montant total des avenants validés antérieurement : 0,00 €

Montant total de l'avenant objet de la présente délibération : - 4 902,00 €

soit - 6,79 % de diminution par rapport aux montants initiaux des marchés

Nouveau montant total des marchés : 67 257,78 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de l'avenant cité ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a reçu en mairie des lettres de demandes de subventions du Foyer Rural de Fontains, de l'ADMR Centre Brie Nangis et en donne lecture. Une personne a recours au service de l'ADMR. En 2019 cette subvention attribuée était de 100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'accorder la subvention de 100 € à l'ADMR Centre Brie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'accorder la subvention de 1 100€ au Foyer Rural Fontenois. Les comptes ont été transmis en Mairie avec la demande de subvention.

Afin de pouvoir effectuer le curage de la station d'épuration préconisé par la police de l'eau, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au Budget annexe assainissement de 15 000 euros qui sera transférée du budget dépenses de fonctionnement de la commune, Compte 6573 et au budget annexe assainissement en recette de fonctionnement au compte 774. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** la proposition ci-dessus de Monsieur le Maire.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de réviser le prix de la redevance d'assainissement.

Suite à la délibération du Conseil Municipal de l'année dernière, la redevance d'assainissement collectif, passera au 1^{er} Juillet 2020 à 3,00 euros le mètre cube d'eau consommé.

Il va y avoir de gros besoin de provisions sur les comptes assainissement et les frais qui vont être engagés notamment pour la station d'épuration vont être importants. Monsieur le Maire, rappelle qu'en ce qui concerne l'acquisition de terrains concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, la procédure est terminée depuis juin 2018. Le Tribunal Administratif a rendu une décision favorable pour la commune de Fontains. Monsieur le Maire a repris contact avec la société Test Ingénierie qui étudie à nouveau le dossier et nous contactera pour un prochain rendez-vous afin de réactualiser celui-ci.

Par ailleurs, un contrôle inopiné de la station a été effectué par la police de l'eau les 9 et 10 Avril 2018 et il y aura certainement des frais très importants de maintenance à prévoir.

Considérant les engagements financiers concernant les travaux en matière d'assainissement, Monsieur le Maire propose une augmentation de 20 centimes d'euros par mètre cube.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le montant de la redevance d'assainissement à 3.20 € le m³ d'eau consommée, qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021.

BUDGET COMMUNE 2020

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances c'est réunie le mercredi 1^{er} Juillet 2020 afin de fixer les orientations budgétaires de la commune.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Karine SARTORI, 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du budget 2020 par chapitre, pour la Commune. Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet du budget unique 2020 dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget unique 2020 tel qu'il lui est présenté et arrête les recettes et les dépenses qui s'équilibrent comme suit :

➤ Section de fonctionnement :	dépenses 415 278.21 €	recettes 415 278.21 €
➤ Section d'investissement :	dépenses 617 416.14 €	recettes 617 416.14 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Karine SARTORI, 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du budget 2020, par chapitre, pour l'assainissement. Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet du budget assainissement unique 2020 dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget assainissement unique 2020 tel qu'il lui est présenté et arrête les recettes et les dépenses qui s'équilibrent comme suit :

➤ Section d'exploitation :	dépenses 47 356.63 €	recettes 47 356.63 €
➤ Section d'investissement :	dépenses 126 071.33 €	recettes 126 071.33 €

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR L'A.D.M.R.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de l'A.D.M.R. a été reçu le 1^{er} juillet 2020 en mairie, concernant une convention de mise à disposition de la salle polyvalente et donne lecture.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la mention d'utilisation gratuite de la salle. Le Conseil Municipal reste prioritaire pour l'utilisation de la salle pour des réunions. La convention aura une durée d'un an avec tacite reconduction. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention après modification de celle-ci et de la présentation de l'assurance de l'A.D.M.R.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire demande à Monsieur Gérard GILIER, Conseiller Municipal de s'occuper de la mise en place des travaux de la cuisine.

➤ Monsieur le Maire remercie les habitants de Fontains ayant procédé à la tonte devant leur domicile et aux alentours de chez eux. Monsieur Pierre MYTNIK, Conseiller Municipal a tondu toute la rue des Forts.

BONNES VACANCES A TOUS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Karine SARTORI

